Conseil municipal du Mardi 18 novembre 2025 COMPTE-RENDU PRESSE

OBJET : Perception des recettes au titre de l'exploitation de l'IRVE – convention de mandat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1611-7-1 et L 2224-37 ;
Vu le code de l'énergie ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;
Vu le projet de convention de mandat d'encaissement de recette liées à l'exploitation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) annexé à la présente délibération ;

Considérant que la commune de Vandeins a adhéré au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur ;

Considérant que l'entreprise FRESHMILE a été déclarée attributaire du marché n°24013AO1 en tant que co-traitant aux côtés des entreprises Serpollet, Serpollet Centre-Est, SARESE et ENSIO EST pour la « Fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques - secteur Nord-Ouest » ;

Considérant la nécessité pour la commune de Vandeins de donner mandat à un Mandataire (la société FRESHMILE), pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques ;

Considérant que le Mandataire agira au nom et pour le compte de la commune de Vandeins, il sera chargé notamment de :

- Appliquer la tarification mise en place par la commune de Vandeins, selon la politique tarifaire définie par cette dernière,
- Facturer aux clients l'accès aux bornes de charges ;
- Collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès ;
- Encaisser les recettes versées, rembourser les recettes encaissées à tort.

Considérant la nécessité de consulter le comptable public pour avis favorable ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer librement les montants des redevances applicables à l'exploitation des bornes IRVE et des frais de stationnement, sur la base de la proposition tarifaire suivante, soumise à sa décision :

	Borne < 20 kW	**20 kW < Borne < 40 kW**	**Borne > 40 kW**
Prix TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,35 € TTC / kWh	0,45 € TTC / kWh
Frais de stationnement	0,10 € TTC / min après 8h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min après 3h de stationnement uniquement entre 8h et 20h	0,10 € TTC / min

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal à **l'unanimité des présents** :

- **Confie**, par le biais d'une convention de mandat, la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) au nom et pour le compte de la commune de Vandeins après avis favorable du comptable public ;
- **Approuve,** dans son intégralité, la convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) joint en annexe ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **Approuve** les tarifs ci-dessus sur le territoire communal pour l'utilisation des bornes IRVE et les frais de stationnement ;
- **Délègue** à Madame le Maire le pouvoir d'ajuster annuellement les tarifs fixés ci-dessus, dans la limite d'une variation maximale de +10 % par rapport aux tarifs approuvés ;
  Le maire devra justifier et informer le conseil municipal de toute modification opérée
- **Autorise** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

<u>Questions diverses</u>

☞La commune percevra au titre de la RODP du SIEA le montant de 289€ pour l'année 2025.
☞La commune se voit allouée la somme de 29 650€ au titre de la TADE (Taxes additionnelles de droits d'enregistrement) selon la clé de répartition suivante :

- 50% selon la population
- 20% selon l'effort fiscal
- 10% selon les dépenses d'équipement brut
- 80% selon la longueur de voirie

A noter une baisse par rapport à l'année N-1 de 6 000€.

☞Pour le Fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle la commune percevra la somme de 7 954€ pour l'année 2025. Une baisse de 1 000€ par rapport à l'année précédente.

☞Nous avons sur la commune un certain nombre de points lumineux défaillants. Mme Le Maire propose aux élus de faire un récolement sur le terrain par quartier de l'état du parc de notre éclairage public. Après quoi une demande de devis sera faite auprès du SIEA pour remettre en état les points lumineux. Suite à la réception d'une publicité sur l'éclairage solaire, Mme Le Maire demande à Yannick Labalme de se renseigner auprès d'autres fournisseurs d'énergie pour le coût de ces équipements.

☞ Le service de protection et gestion de l'environnement de la Préfecture de l'Ain, , nous demande d'afficher et de communiquer sur le projet de plan d'épandage et de plateforme de stockage des boues de la station d'épuration de Bourg-en-Bresse, porté par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Le public peut consulter ces données en mairie, pendant les heures d'ouverture au public.

☞Le nouveau camion des pompiers, sera disponible à partir du 5 janvier 2026.

☞ Le repas du CCAS pour les aînés de la commune se fera cette année au **restaurant l'Instinct** à Montracol, le vendredi 12 décembre.

☞Le tracteur a dû être réparé, suite à un joint défaillant, occasionnant des fuites moteur pour un montant de 965.20€. Le camion de pompiers, quant à lui n'avait plus de liquide de refroidissement et la batterie n'était plus opérationnelle, ces réparations se sont élevées à un montant de 257.69€.
Les travaux du parvis de la salle des fêtes sont finis. Durant les travaux, l'entreprise Garnier avait signalé la dégradation du bac à graisse (cassé, plus fonctionnel) celui-ci a été supprimé.
Suite à un signalement par un administré de fossé bouché, l'entreprise étant sur site, à la demande de la mairie, en a profité pour faire curer ce fossé au lieudit les « Geoffray ». Ces travaux complémentaires se sont élevés à 1 000€.

☞ La commission voirie, a demandé un devis à l'entreprise Via System (dans le cadre du programme de travaux du marché de GBA) pour le marquage au sol, à refaire sur la commune. Via System propose deux

méthodes, soit un marquage avec peinture 2 670,90€ TTC classique ou en béton pour un coût de 5 561€ TTC. Après échange les élus, valident la proposition de devis à 2 670;90€ ttc.

☞ La Préfecture, nous informe par arrêté ministériel du risque élevé d'infection d'influenza aviaire, en France, et confirme la présence de plusieurs foyers en élevage de volailles. Il est rappelé aux particuliers détenteurs de volailles, de prendre les mesures nécessaires.

☞ Si vous pensez être éligible au chèque énergie et que vous ne l'avez pas automatiquement reçu, vous pouvez déposer une demande en ligne à partir du 15 octobre 2025 et jusqu'au 28 février 2026 en vous rendant sur le site du chèque énergie : https://chequeenergie.gouv.fr/.

☞Grand Bourg Agglomération organise une collecte d'amiante en déchèterie, le 20 novembre 2025. Cette collecte est réservée aux particuliers du territoire de GBA et se fait sur inscription, en contactant le 0800 86 10 96.

☞Mme Le Maire a été conviée à un rendez-vous sur le terrain avec ENEDIS pour l'étude des travaux en cours et à venir. Un renforcement du réseau électrique est nécessaire, suite à des signalement de microcoupures et à prendre en compte également, le nombre d'habitations plus nombreuses, notamment « chemin de Beauvet«. Ce renforcement se fera sur le réseau aérien, mais une partie sera également enterrée depuis le transformateur (vers l'école RD96) jusqu'à l'intersection « Route de Chaveyriat«. A noter, que le transformateur est en bon état, il permettra encore des extensions sans frais supplémentaires.
Des travaux sont également prévu à partir du 24 novembre au « «Marmont », pour un mois. Ils consistent à renforcer la ligne, suite à la réhabilitation « chemin de Beauvet » d'un bâtiment pour plusieurs logements. Ces travaux se feront avec un dédoublement du réseau par le SIEA. Une tranchée sera nécessaire le long de l'accotement de la voie et avec la traversée de la RD45 au niveau du commerce.

☞Des habitants sont venus en Mairie nous signaler la dégradation du chemin piéton, partant de l'Orée du Village, le long de la RD96. Les parents et les enfants l'empruntent quotidiennement pour se rendre à l'école et au cœur du village. Il sera remis en état lorsque les travaux seront terminés.

☞La cérémonie de la Commémoration du 11 novembre s'est bien passée, beaucoup de participants. Nous les remercions.

☞Nous avons reçu un courriel pour nous informer de la présence sur notre commune, de la Société RANGER, pour le compte du fournisseur d'énergie ENGIE. Un démarchage à domicile, se fera du 02 novembre au 02 décembre 2025.

☞**Mme Le Maire présente un résumé du conseil d'école du 4 novembre**
Nombre important d'élèves par classe, en moyenne 30 à Vandeins
Montcet :

- Enfants compliqués aussi, l'inspecteur académique s'est rendu à l'école pour renforcer l'équipe, durant une période pour une meilleure prise en charge.

Montracol :

- Un second agent assure la descente du car.
- Les parents trouvent les tarifs de cantine trop élevés.
- Les parents se questionnent à nouveau sur l'organisation du Sou des écoles à Montcet/Montracol et Vandeins. Les réponses à ces questions sont évoquées et expliquées lors de chaque AG, mais malheureusement les parents ne sont pas présents, pour se manifester.

- Une grande fête est prévu la « fête du RPI » en fin d'année scolaire.
- Des cartons « jaune » ont été distribués suite à des dessins obscènes sur les murs de l'école à Vandeins.
- Harcèlement avéré à Vandeins, Mme Le Maire est intervenue auprès des élèves pour leur rappeler que ces attitudes sont intolérables, et les mettre face à leurs actes, tout en rappelant que les parents seront convoqués et des sanctions prises, si ces comportements perdurent.

Yannick Labalme fait le compte rendu de l'AG du Comité cycliste. Il précise que leur finance sont faibles, peu de moyen pour les frais de fonctionnement lors des manifestations (repas pour les signaleurs, boissons) etc…... Le Comité paie au Sou des écoles les tickets distribués aux signaleurs. Ils vont chercher des sponsors pour trouver des fonds.

Colette MOREL-PACLET a accueilli les membres de l'Académie de la Dombes. En commençant par leur présenter la commune le matin. Après le déjeuner, ils se sont rendu à 14h à l'église pour une présentation de son histoire, et à 15h à la méthanisation pour une visite guidée faite par Jean-Michel Fontaine. Les membres sont repartis en fin de journée, ravis. Un article dans le livre de l'Académie des Dombes sera publié suite à cette journée passée sur la commune

Commission urbanisme

- Un dossier d'urbanisme est en cours de procédure suite à un refus de conformité.
  La suite à donner à ce dossier va s'orienter vers la rédaction d'un procès-verbal.

Compte-rendu des réunions

- AG du Comité cycliste.
- Académie des Dombes
- Thé dansant du samedi 15 novembre (petite participation 63, mais bonne ambiance)

Invitations

- Journée assistante maternelles à Montracol, le mercredi 19 novembre de 16h à 18h
- Célébration de la Ste Geneviève à 16h à l'église de Montagnat, le jeudi 20 novembre
- Comité des jeux soirée Beaujolais, le vendredi 21 novembre
- Dégustation des huîtres du Sou, le dimanche 23 novembre
- Distribution des commandes de gâteaux BIJOU, le lundi 24 novembre
- Conférence Bresse Dombes, mercredi 26 novembre à 18h30
- Conférence territoriale, le lundi 1er décembre PET 2
- AG de l'EPF, vendredi 5 décembre à 11h l'Amphi théâtre de Bourg-en-Bresse
- Téléton, le samedi 6 décembre
- Journée Portes ouvertes Campus Lyon 3 de Bourg-en-Bresse, le samedi 6 décembre
- Fête de Noël du Comité des jeux, le dimanche 7 décembre
- AG du SIEA à l'Espace du Lac Bourg-en-Bresse, le vendredi 12 décembre

La séance est levée à : 20h40

Le prochain conseil sera le : mardi 09 décembre à 19h30